



**Département du Gard**  
**COMMUNE DE SAINT-NAZaire-30200**  
**REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Délibération n° DEL-2025-79**

**Séance du 26/11/2025**

Nombre	
Conseillers en exercice	15
Présents	9
Votants	9
Absents	6

Date de convocation  
20/11/2025

Date d'affichage  
21/11/2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 26 novembre à 18h00, le Conseil Municipal de cette Commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Mairie de Saint-Nazaire, sous la présidence de Monsieur Gérald MISSOUR.

**Étaient présents :** Monsieur MISSOUR Gérald, Monsieur COMBA Jean-Bernard, Madame Marie-Diane ALLEMAND, Monsieur Didier AZNAR, Madame POREAU Sylvie, Madame GISSINGER Sylviane, Monsieur DELATTRE Aymeric, Madame Amandine MARILLER, Madame VINCENT Anne-Marie

**Procurations :** Madame Amandine MARILLER à Monsieur MISSOUR Gérald

**Absents excusés :** Monsieur GIRARD Jack, Monsieur LEVANTERI Vincent, Madame MORGAT-BEULIN Monique, Monsieur ALLAINE Franck, Monsieur JUSSEAUME Jérôme, Madame ORNIA Katrine

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur AZNAR Didier est nommé secrétaire de séance.

**Objet : Cession des parcelles cadastrées AA53 et AA67**

Vu Le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu Le courrier de demande d'acquisition par la société IMMO CONCEPT en date du 21 mai 2025,  
Vu la délibération n°DEL-2025-78 concernant le constat de la désaffection et du déclassement des parcelles cadastrées AA 53 et AA 67,

Par courrier du 21 Mai 2025, la société IMMO CONCEPT, représentée par Monsieur Jérémy BOIXADERA et Monsieur DIAS José, a fait part à la Commune de son souhait d'acquérir les parcelles cadastrées AA 53 et AA 67 situées en cœur de village, à proximité de l'école et des commerces, sur la commune de Saint-Nazaire d'une superficie respectivement de 7204 m<sup>2</sup> et 355 m<sup>2</sup> soit 7559 m<sup>2</sup> au total, en vue d'y installer 42 logements. L'opération intégrera une rétention d'environ 2000m<sup>2</sup> destinée à constituer un écran aux constructions situées à l'ouest du programme envisagé.

La commune procéderait ainsi à une cession des parcelles AA53 et AA67 dans le but de réaliser le programme précité. Il permettrait d'apporter de nouveaux habitats à la collectivité afin de maintenir les effectifs de son groupe scolaire, sa vie associative et économique.

Il est proposé de procéder à la cession des parcelles AA53 et AA67 au profit de la société IMMO CONCEPT ou la société SCCV SN qui est une filiale du groupe IMMO CONCEPT Occitanie.

Par négociation amiable, la vente des parcelles cadastrées AA53 et AA67, préalablement désaffectées et déclassées par la commune au profit de la société IMMO CONCEPT ou la société SCCV SN s'effectuera comme suit :

Un prix de 150 000 € payable partie comptant 60 000 € et partie à terme 90 000 €.

Le terme correspondant à l'achèvement d'un local communal associatif de 60 m<sup>2</sup> environ, partie prenante de la transaction.

A cet effet, la commune, en parallèle de l'acte de vente, signera un contrat de réservation avec la société IMMO CONCEPT ou la société SCCV SN (en fonction du signataire du contrat) pour l'acquisition de ce local communal associatif d'environ 60 m<sup>2</sup>. Cette acquisition interviendra dans le cadre des conditions de la vente précitées et par compensation avec la partie à terme du prix du terrain (90 000 €).

Les frais d'actes de cet acquisition incomberont à la société venderesse du local.

Cette acquisition sera soumise aux conditions suspensives suivantes :

- Obtention d'un permis de construire pour la construction de 42 logements à caractère sociale (2900 m<sup>2</sup> de Shab environ) purgé de tout recours et retrait.
- Signature d'un contrat de vente en état futur d'achèvement avec le bailleur social Habitat du Gard

Ainsi, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Approuve** la cession des parcelles cadastrées AA 53 ET AA67 situées en cœur de village, à proximité de l'école, sur la commune de Saint-Nazaire d'une superficie respectivement de 7204 m<sup>2</sup> et 355 m<sup>2</sup> soit 7559 m<sup>2</sup> au total à la société IMMO CONCEPT ou la société SCCV SN.
- **Approuve** les conditions de la vente, à savoir 150 000 € payable partie comptant 60 000 € et partie à terme 90 000 €. Le terme correspondant à l'achèvement d'un local communal associatif de 60 m<sup>2</sup> environ, partie prenante de la transaction.
- **Approuve** qu'un contrat de réservation sera signé avec la société IMMO CONCEPT ou la société SCCV SN (en fonction du signataire du contrat) pour l'acquisition d'un local communal associatif d'environ 60 m<sup>2</sup>. Cette acquisition interviendra dans le cadre des conditions de la vente précitées et par compensation avec la partie à terme du prix du terrain (90 000 €).
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer toutes pièces se rapportant à cette affaire.

Et ont signé les membres présents,  
Fait et délibéré à Saint-Nazaire les jours, mois et ans susdits,

Le Secrétaire,  
Didier AZANAR

Le Maire,  
Gérald MISSOUR

